



FCP NOVA EUROPE ISR - RAPPORT DE GESTION

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021

Société de gestion : EIFFEL INVESTMENT GROUP

Dépositaire (Centralisateur) : Société Générale

Valorisateur : Société Générale

Commissaire aux comptes : Deloitte & Associés

Eiffel Investment Groupe – 9 rue Newton – 75116 PARIS  
Tél : +33 (0)1 39 54 35 67 / Fax : +33 (0)1 39 54 53 76  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 1<sup>er</sup> Septembre 2010  
sous le N° : GP 10000035  
[www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com)

## FCP NOVA EUROPE ISR - RAPPORT DE GESTION

Le fonds a été créé le 10 décembre 2013.

Depuis le 1er janvier 2022, le FCP Nova Europe ISR a changé de dénomination, il est désormais intitulé Eiffel Nova Europe ISR.

### EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DE L'ACTIF NET

	Actif net			Nombre de parts		Valeur liquidative	
	Parts A	Parts I	Actif net total	Parts A	Parts I	Parts A	Parts I
<b>31/12/2021</b>	85 910 135,88 €	64 304 991,85 €	<b>150 215 127,73 €</b>	257 172,602	1 781,183	334,05 €	36 102,40 €
<b>31/12/2020</b>	42 028 488,55 €	36 531 273,45 €	<b>78 559 762,00 €</b>	168 152,977	1 365,063	249,94 €	26 761,60 €
<b>31/12/2019</b>	29 348 512,44 €	32 530 270,52 €	<b>61 878 782,96 €</b>	131 519,797	1 371,701	223,14 €	23 715,27 €
<b>31/12/2018</b>	13 456 010,83 €	20 108 467,86 €	<b>33 564 478,69 €</b>	76 335,264	1 084,387	176,27 €	18 543,62 €
<b>31/12/2017</b>	9 555 243,83 €	13 227 811,99 €	<b>22 783 055,82 €</b>	46 498,994	618,272	205,49 €	21 394,81 €
<b>31/12/2016</b>	2 824 914,96 €	5 941 034,12 €	<b>8 765 949,08 €</b>	16 788,328	342,213	168,26 €	17 360,63 €
<b>31/12/2015</b>	1 554 744,88 €	5 423 996,25 €	<b>6 978 741,13 €</b>	10 365,275	353,475	149,99 €	15 344,78 €
<b>31/12/2014</b>	304 416,37 €	2 655 380,73 €	<b>2 959 797,10 €</b>	2 489,610	214,893	122,27 €	12 356,75 €
<b>31/12/2013</b>	203,38 €	831 296,99 €	<b>831 500,37 €</b>	2,000	81,700	101,69 €	10 174,99 €
<b>10/12/2013</b>	200,00 €	767 000,00 €	<b>767 200,00 €</b>	2,000	76,700	100,00 €	10 000,00 €

### OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP NOVA EUROPE ISR est, dans le cadre d'une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de surperformer à long terme l'indicateur de référence MSCI EUROPE SMALL CAP sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds afin de l'enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni en termes d'exposition géographique, ni en termes d'exposition sectorielle, la composition d'un indicateur de référence. L'indice MSCI EUROPE SMALL CAP est un indicateur représentatif de la gestion de NOVA EUROPE ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

#### Stratégie d'investissement :

Pour répondre à son objectif de gestion le FCP est essentiellement investi en actions de l'Union Européenne. A ce titre, le FCP est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, dont éventuellement les marchés de la zone euro.

Le FCP étant éligible au Plan d'Épargne en Actions « P.E.A » ainsi qu'au Plan d'Épargne en Actions destiné au financement des Petites et Moyennes Entreprises et des entreprises de taille intermédiaires « PEA-PME », il est, en conséquence, en permanence investi à hauteur de 75% au moins en actions des pays de l'Union Européenne, la Norvège et l'Islande, émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5000 salariés d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

La gestion du FCP s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe notamment par la rencontre directe des dirigeants des entreprises dans lesquelles le fonds investit. Les sociétés sélectionnées placent l'innovation (de produit, de processus, d'organisation, marketing...) au cœur de leur stratégie de développement. Cette stratégie leur confère un avantage concurrentiel sur des marchés à fortes barrières à l'entrée, leur ouvrant des perspectives de rentabilité élevée permettant de financer leur développement à long terme.

L'approche ESG mise en œuvre (approche Best In Universe) s'articule autour de 3 volets : une exclusion sectorielle de secteurs controversés, une analyse et un suivi des controverses des entreprises sélectionnées, et une évaluation ESG basée sur le référentiel Gaïa Rating (Ethifinance), qui s'articule autour de 4 thématiques (Environnement, Social, Gouvernance, Parties prenantes externes) permettant d'aboutir à une note sur 100. A titre d'exemple, sont notamment évalués : l'indépendance du conseil d'administration, la mixité dans les effectifs, ou encore les émissions de gaz à effet de serre. Les détails de la politique ESG sont détaillées dans le prospectus du fonds et dans son Code de Transparence, disponibles sur le site de la Société de Gestion [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com).

La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur ou type de valeurs. Le FCP investit sur des petites et moyennes valeurs dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions d'euros et 6 milliards d'euros. En tout état de cause, le fonds investira dans des titres permettant d'assurer la liquidité quotidienne du fonds.

La part de l'actif qui n'a pas été investie en actions, faute d'opportunités d'investissement, pourra être placée en obligations, instruments du marché monétaire ou parts de fonds dans la limite de 25% de l'actif du fonds.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens coordonnés ou FIA mais répondant aux quatre critères définis à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, afin de remplir l'objectif de gestion ou de rémunérer la trésorerie.

Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés simple de gré à gré ou sur un marché réglementé dans le but de couvrir partiellement le fonds contre une évolution défavorable des indices et des devises.

Le fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. La performance du FCP peut ainsi être sensiblement supérieure ou inférieure à celle de l'indicateur de référence.

#### COMMENTAIRES DE GESTION :

Au cours de l'année 2021, le FCP NOVA Europe ISR progresse de +33,65% sur la part A et de +34,90% sur la part I. L'indicateur de référence (MSCI Europe Small Cap Net TR) progresse quant à lui de +23,82%.

Sur l'année 2021, le portefeuille a bénéficié de sa sélection de titres européens innovants et tournés vers l'international. Ainsi, le fonds profite des contributions positives de valeurs telles que :

- Valneva (+216,1%, performance sur l'année 2021) : le spécialiste français des vaccins profite de l'annonce de sa phase III positive pour son candidat vaccin contre la COVID 19 ainsi que d'une commande européenne de 60 millions de doses pour ce vaccin.

- Wiit (+119,9%) : le spécialiste italien du cloud privé poursuit l'internationalisation de ses activités avec une seconde acquisition en Allemagne, R42, qui contribuera pour 28M€ aux revenus et dont les marges devraient être relatives au niveau du groupe.
- El.En (+134,7%) : le spécialiste italien des lasers industriels et chirurgicaux profite du fort rebond de la demande pour ses solutions qui se traduisent par une croissance des revenus de 51% sur les 9 premiers mois de l'année.
- Vitrolife (+159,5%) : le spécialiste suédois des équipements pour la Fécondation in Vitro a annoncé faire l'acquisition de Igenomix qui devrait permettre au groupe de doubler de taille et d'élargir son offre de services aux couples.
- Adesso (+115,5%) : l'Entreprise de Services Numériques allemande continue de surperformer ses pairs européens avec une croissance de 29% de son chiffre d'affaires après trois trimestres en 2021.
- SES Imagotag (+103,0%) : le spécialiste français des étiquettes électroniques consolide sa position de leader mondial via de nombreux contrats, notamment aux Etats-Unis, qui devraient permettre à la société d'atteindre 400M€ de revenus en 2021.

A contrario, on notera les reculs sur l'année de certains titres qui sont venus tempérer la performance du fonds, à l'instar notamment de :

- Exasol (-72,5%) : le spécialiste allemand des logiciels de lecture de bases de données déçoit les marchés suite à l'abaissement de ses prévisions de croissance des revenus récurrents de plus de 45% à une fourchette de 24-29%.
- Morphosys (-64,5%) : le modèle économique de la société de biotechnologie allemande ne convainc pas les investisseurs : Morphosys a dû revendre les flux futurs de royalties de ses traitements déjà approuvés pour financer l'acquisition de Constellation Pharmaceuticals et ainsi rajeunir son pipeline.

Au 31/12/2021, le portefeuille est constitué de 44 sociétés.

Parmi ces sociétés, certaines lignes ont été initiées au cours de l'exercice 2021 :

- ID Logistics (France, Industrie) : la société est spécialisée dans la logistique contractualisée, elle gère donc les entrepôts d'autres sociétés sur des longues périodes. Le groupe connaît une forte croissance de ses activités grâce à la croissance du e-commerce notamment.
- Exasol (Allemagne, Technologies de l'Information) : la société est spécialisée dans les logiciels de lecture de base de données. Le groupe est reconnu par les études de Gartner comme le logiciel le plus rapide de compilation de données.
- Mips (Suède, Consommation Discrétionnaire) : la société est spécialisée dans les inserts pour les casques permettant de protéger contre les dommages cérébraux lors de chutes. Les solutions du groupe sont sollicitées dans les casques de vélo, de moto ou encore ceux de construction.
- Voltalia (France, Services aux Collectivités) : la société est spécialisée dans les énergies renouvelables notamment les technologies solaires et éoliennes. Le groupe exploite des centrales mais est également présente sur toute la chaîne de valeur (étude, construction, maintenance, ...)
- Sidetrade (France, Technologies de l'Information) : la société est spécialisée dans les logiciels de recouvrement client. Le groupe voit une accélération de la croissance grâce à sa présence aux Etats-Unis ainsi que d'acquisitions ciblées.

- C-Rad (Suède, Santé) : la société est spécialisée dans les machines de positionnement pour les traitements de radiothérapie. Ces solutions permettent de mieux cibler les cellules cancéreuses et donc un traitement plus efficace et plus rapide.
- Zaptec (Norvège, Industrie) : la société est spécialisée dans la production de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le groupe est leader sur son marché domestique et étend progressivement sa présence en Europe.

Certaines lignes ont été totalement soldées en 2021 :

- IMA (Italie, Industrie) : la société spécialisée dans les machines-outils est sortie de la cote à la suite d'une Offre Publique d'Achat initiée par les fondateurs.
- Dechra Pharmaceuticals (Royaume-Uni, Santé) : la société spécialisée dans les produits vétérinaires est sortie du portefeuille suite à une hausse de son cours amenant la capitalisation boursière du titre à dépasser la borne haute d'investissement du fonds (6Mds€).
- Evotec (Allemagne, Santé) : la société spécialisée dans la recherche clinique externalisée est sortie du portefeuille suite à une hausse de son cours amenant la capitalisation boursière du titre à dépasser la borne haute d'investissement du fonds (6Mds€).
- Interpump (Allemagne, Industrie) : la société spécialisée dans les pompes hydrauliques est sortie du portefeuille suite à une hausse de son cours amenant la capitalisation boursière du titre à dépasser la borne haute d'investissement du fonds (6Mds€).
- Porvair (Royaume-Uni, Industrie) : la société spécialisée dans les filtres industriels pour les industries aéronautiques et nucléaires est sortie du portefeuille suite au Brexit qui fait sortir les valeurs britanniques du cadre du PEA-PME.
- Gooch & Housego (Royaume-Uni, Industrie) : la société spécialisée dans la photonique est sortie du portefeuille suite au Brexit qui fait sortir les valeurs britanniques du cadre du PEA-PME.
- Advanced Medical Solutions (Royaume-Uni, Santé) : la société spécialisée dans les solutions innovantes de fermetures de plaies chirurgicales est sortie du portefeuille suite au Brexit qui fait sortir les valeurs britanniques du cadre du PEA-PME.
- Solutions 30 (Luxembourg, Technologies de l'Information) : la société spécialisée dans l'installation des nouvelles technologies (fibre, bornes de recharge, ...) fait l'objet de plusieurs controverses dont notamment le fait que ses auditeurs choisissent de ne pas approuver leurs comptes 2020.
- Novacyt (France, Santé) : la société spécialisée dans les tests de diagnostic voit son cours impacté par un conflit avec son principal client, le Department of Health and Social Care, qui représente plus de 50% de ses revenus.

Les 5 premières lignes du portefeuille au 31/12/2021 représentent 14% de l'actif et sont les suivantes :

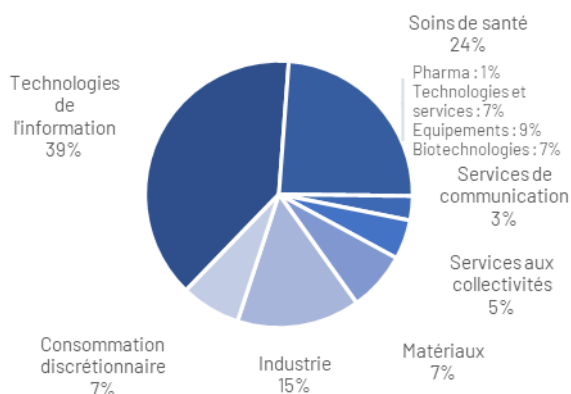
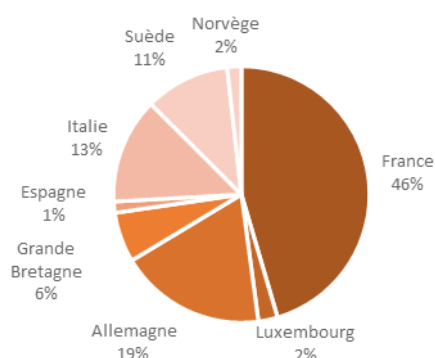
- Adesso – Allemagne, Technologies de l'Information : Entreprise de Services Numériques
- Wavestone – France, Technologies de l'Information : Entreprise de Services Numériques
- Esker – France, Technologies de l'Information : édition de logiciel de dématérialisation de documents
- SES Imagotag – France, Technologies de l'Information : étiquettes électroniques pour le secteur de la distribution
- Pharmagest – France, Santé : édition de logiciel pour les établissements de santé

Le portefeuille est investi au minimum à 75% en actions de PME et ETI.

Les titres éligibles au PEA représentent, au 31/12/2021, 90,64% de l'actif.

Les titres éligibles au PEA PME représentent, au 31/12/2021, 80,80% de l'actif.

Les investissements réalisés en dehors de France représentent plus de 50% du portefeuille actions à fin décembre 2021 : la France représente 46% de l'allocation actions (vs 42% fin 2019), l'Allemagne 19% (vs 19%), l'Italie 13% (vs 14%), la Suède 11% (vs 5%) le Royaume-Uni 6% (vs 14%), le Luxembourg 2% (vs 4%), la Norvège 2% (aucune ligne en 2020) et l'Espagne 1% (vs 2%).



Les principaux secteurs représentés dans le FCP au 31/12/2021 sont l'Informatique et Technologies à 39% des actions (vs 40%), la Santé à 24% des actions (vs 31%), l'Industrie 15% (12%), les Matériaux à 7% (vs 7%), la Consommation Discrétionnaire à 7% (vs 4%), les Services aux collectivités à 5% (vs 2%) et les Services de Communication à 3% (vs 4%) de la poche actions du fonds.

La capitalisation médiane des investissements réalisés est de 1 102M€ au 31/12/2021, la capitalisation moyenne des investissements réalisés est de 1 233M€ au 31/12/2021.

La trésorerie placée ou liquide représente le solde des placements du fonds au 31 décembre 2021.

**OPCVM de trésorerie :**

- Allianz Euro Oblig CT ISR
- LBPAM 12-18 mois

Commission de mouvement sous-conservateur : N/A.

## INDICATEURS DE RISQUES

SRRI Indicateur synthétique de risque et de rendement : 5 sur une échelle de 7



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. L'indicateur de risque et de rendement du FCP NOVA Europe ISR est de 5 en raison de son exposition principale aux marchés actions européens, notamment de petites et moyennes capitalisations, et qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Le risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs ;
- Le risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille ;
- Le risque de crédit : il représente le risque qu'un émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements ;
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre OPCVM. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez- vous reporter à la rubrique Profil de Risque du prospectus de cet OPCVM.

Calcul du risque global : Le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## INFORMATIONS DIVERSES

Evènements relatifs à la société de gestion :  
Néant.

Changements substantiels au cours de l'exercice :

- Modification du nom du fonds

Le nom de l'OPCVM a été modifié de « NOVA Europe ISR » à « Eiffel NOVA Europe ISR », ce changement est effectif au 01/01/2022.

Les modifications entraînées par l'opération :

Modification du profil rendement / risque	NON
Augmentation du profil rendement / risque	NON
Augmentation des frais	NON



Autres modifications :

Intégration dans le Prospectus du FCP les mentions relatives au risque de durabilité (Règlement SFDR) :

Le Conseil de l'UE a adopté le 27 novembre 2019 le règlement 2019/2088 de l'UE concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « Règlement Disclosure »).

Le Règlement Disclosure définit des règles de transparence harmonisées pour les acteurs des marchés financiers quant à l'intégration :

- des risques de durabilité et
- des incidences négatives en matière de durabilité à la fois dans les décisions d'investissement, dans les informations relatives aux produits financiers et dans leur politique de rémunération.

Votre FCP est classifié article 8 au regard du Règlement Disclosure, classification correspondant aux produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales.

Gestion des risques :

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (voir ci-dessous la rubrique « Accès à la documentation de l'OPC »).

Gestion de la liquidité :

La société de gestion de portefeuille a défini une politique de gestion de la liquidité basée sur des indicateurs d'illiquidité. Des mesures d'impact sont réalisées selon une fréquence adaptée et des seuils d'alerte sont prédéfinis. La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Instruments financiers détenus et émis par le dépositaire, la société de gestion ou une entité du groupe promoteur :

Néant.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote :

Les informations concernant la politique de vote et le compte rendu de celui-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

L'actif net du fonds étant inférieur à 500 millions d'euros, NOVA Europe ISR n'est pas soumis aux obligations d'information prévues par le décret 2015-1850 concernant la prise en compte par le fonds de critères ESG dans sa politique d'investissement.

Toutefois, le fonds ayant obtenu le label ISR, il intègre désormais des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds afin de l'enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

A noter que le Fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Européen 2020/852 (« Règlement Taxonomie »).

Compte rendu de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :

Eiffel Investment Group est une société de gestion agréée par l'AMF. Une politique et des procédures ont été définies par Eiffel Investment Group afin que le choix des investissements et des intermédiaires s'effectue de manière indépendante et dans l'intérêt des porteurs. Eiffel Investment Group choisit ses intermédiaires notamment en fonction de leur spécialisation sur les petites

valeurs, secteur de prédilection d'Eiffel Investment Group, de leur réactivité, et de leur capacité à proposer des titres adaptés à l'orientation de gestion des OPCVM. Il n'existe pas d'obligation de volume dans les accords entre Eiffel Investment Group et ses intermédiaires. Conformément à la réglementation, la politique de suivi et de sélection des intermédiaires est disponible sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Instruments financiers dérivés :  
Néant.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (SFTR) :

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### Politique de rémunération

La politique de rémunération mise en place au sein d'Eiffel Investment Group SAS est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds alternatifs, dite « Directive AIFM » ainsi que dans la Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » concernant les OPCVM.

Eiffel Investment Group a procédé à l'identification d'une population de collaborateurs exerçant un pouvoir sur la gestion de la société et/ou une incidence sur la performance ou le profil de risque des fonds gérés.

Les dirigeants de la société sont responsables de la mise en œuvre de la politique de rémunération au niveau de la société. La société de gestion dispose d'un comité de rémunération.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée en fonction des performances des fonds et des performances, financières et non financières de la société de gestion, entre autres critères. Cette enveloppe est répartie entre les collaborateurs à la discrétion des dirigeants de la société, en tenant compte pour chaque collaborateur de sa contribution individuelle, de la contribution de son équipe et de la performance collective. Les critères de jugement sont financiers et non financiers, et reflètent l'appréciation de la performance de chaque collaborateur au titre de son rôle et de l'atteinte des objectifs fixés.

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Eiffel Investment Group SAS à l'ensemble de son personnel s'élèvent à 7 665 898 euros (soit 72 bénéficiaires). Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion sur l'exercice : 5 199 892 euros, soit 67,83% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion sur l'exercice : 2 466 006 euros. L'ensemble des collaborateurs est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2021, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations fixes et variables versées sur l'exercice, les rémunérations versées aux cadres supérieurs s'élèvent à 2 897 325 euros et les rémunérations versées aux autres membres du personnel ayant une incidence significative sur le profil de risque des fonds à 2 496 782 euros.

La politique de rémunération est revue annuellement et validée par la Direction d'Eiffel Investment Group. L'examen et l'évaluation annuel de la politique et de son application n'appelle pas de commentaire particulier.

La société de gestion a mis en place un barème de rémunération variable différée conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com), ou sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Eiffel Investment Group.

Accès à la documentation de l'OPC :

La documentation légale de l'OPC (DICI, prospectus, rapports périodiques ...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège social ou à l'adresse e-mail suivante : [contact@eiffel-ig.com](mailto:contact@eiffel-ig.com).